

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Le ministère de l'Intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

SARL AUTO MOTO ÉCOLE PATRICK

24, place Gambetta

32600 L'ISLE-JOURDAIN

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

«QUALITÉ DES FORMATIONS AU SEIN DES ÉCOLES DE CONDUITE»

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du 5 février 2019 jusqu'au 5 février 2022.

Pour la Préfète et par délégation,
le directeur de Cabinet,


Benoît COURTAUD